

BTS Economie Sociale et Familiale (ESF)

Formation en apprentissage

Présentation générale

Le technicien en ESF apporte son expertise professionnelle dans les domaines de la vie quotidienne comme la santé, l'alimentation, le logement, la consommation et propose des solutions aux problématiques rencontrées.

Prérequis

- BAC (titulaire du niveau IV)

Modalités d'accès

- Sélection sur dossier
- Entretien de motivation
- Obtention d'un contrat d'apprentissage

Délai d'accès et début de formation

- Inscription dès janvier via l'application Parcoursup
- Rentrée en septembre
- Le contrat peut être signé avant l'entrée en CFA

Durée et rythme de la formation

- 1 357 heures de formation théorique à la MFR
- 1 302 heure de formation pratique en entreprise
- Formation en alternance 50 % à la MFR et 50 % en entreprise

Profil du candidat

- Etre motivé et apte à gérer l'alternance
- Envie de se mettre au service des usagers
- Etre en capacité de communiquer avec des publics variés
- Etre capable de travailler en équipe

Objectifs

- Former des techniciens supérieurs qui, par leur approche interdisciplinaire, informent, conseillent, sensibilisent, accompagnent les personnes ou structures pour surmonter les problèmes de la vie courante, dans les domaines tels que la santé, l'alimentation, le logement, la consommation ou l'environnement
- Obtenir un diplôme d'état de niveau V
- Mettre ses compétences professionnelles au service de différents publics et structures

Contenus de la formation

5 blocs de compétence

- Expertise et conseil technologiques en vie quotidienne
- Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, dans un établissement
- Animation, formation dans les domaines de la vie quotidienne
- Communication professionnelle, animation d'équipe
- Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale

Modalités pédagogiques

Epreuves ponctuelles terminales, se déroulant en mai et juin à la fin des 2 années de formation. Epreuves orales et écrites.

Tarifs

- L'intégralité des frais de scolarité, allant de 6 830 à 7 667 euros
- Un service de restauration et un internat sont à la disposition des apprentis
- Coûts d'hébergement et restauration en qualité d'interne/semaine : 65 €
- Coûts de restauration pour un demi-pensionnaire/semaine : 26,50 €

Contacts

- Responsable de formation : Christel RUEL
- Référente apprentissage : Anne-Sophie MALICZAK

Lieux de l'apprentissage

- MFR CFA Valognes
70 rue des religieuses 50 700 Valognes
mfr.valognes@mfr.asso.fr
mfrvalognes.com
02 33 40 13 85
- L'entreprise signataire du contrat d'apprentissage

Poursuites d'études

- Diplôme d'état CESF (bac + 3)
- Licences professionnelles
- Métiers du social

Recrutements

- Collectivités territoriales
- Centres sociaux
- Associations familiales
- Bailleurs sociaux
- Fournisseurs d'énergie
- Structures d'insertion
- Maisons d'enfants
- Maisons relais
- Associations de consommateurs

Postes

- Responsable de la vie quotidienne
- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- Conseiller ESF, habitat, énergie
- animateur social, de collectivité, prévention santé
- Responsable de secteur de structures d'aide à domicile
- Maître(sse) de maison
- ...



Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap

N'hésitez pas à contacter notre référente handicap, Valérie POTIER, pour plus d'informations

Rémunération

Les apprentis sont considérés comme des salariés et perçoivent un salaire. Les barèmes sont les suivants :

SITUATION	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	27 % du Smic 504,09 €	43 % du Smic 802,82 €	Salaire le + élevé entre 53 % du Smic 989,52 € et 53 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 867,02 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 ^e année	39 % du Smic 728,14 €	51 % du Smic 952,18 €	Salaire le + élevé entre 61 % du Smic 1 138,88 € et 61 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 867,02 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 ^e année	55 % du Smic 1 026,86 €	67 % du Smic 1 250,90 €	Salaire le + élevé entre 78 % du Smic 1 456,27 € et 78 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 867,02 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.